

« Pastoralisme et ours : savoir raison garder ? »_Comité Ecologique Ariégeois_25 07 2019.

Le CEA défend la biodiversité qui est en train de chuter. Le maintien de l'ours comme celui du grand tétras ou du gypaète est le signe du bon état du milieu montagnard qu'il contribue à garantir, la protection de ces espèces étant d'abord celle de leurs habitats.

Notre association n'a bien sûr pas envie de causer tort au pastoralisme dont elle reconnaît avant tout l'intérêt humain, même s'il nous arrive de pointer des surpâturages néfastes à la biodiversité. Le CEA est, comme les autres associations de protection de l'environnement, attaché à la cohabitation ours - élevage en estives.

Nous sommes bien conscients qu'avec la présence des ours, les pratiques de transhumance doivent s'adapter et que cela n'est pas chose facile pour le monde de l'élevage, c'est rien de le dire. À nouveau, une présence humaine s'impose auprès des troupeaux l'été en montagne, associée à celle des chiens patou et au regroupement nocturne des brebis, de préférence en parc électrifié. Encore faut-il que ces mesures soient appliquées selon les particularités de chaque estive, de chaque troupeau, de chaque groupement pastoral : cela devrait être l'objectif des diagnostics de vulnérabilité qui sont à établir puis à concrétiser en mettant en place au plus vite les équipements appropriés. Pour cela, il existe, en zones à ours, un accompagnement financier de l'Etat, en soutien aux éleveurs, pour la mise en œuvre des mesures de protection des troupeaux (diagnostic, cabanes, bergers, chiens, parcs, bergers d'appui) et pour l'indemnisation des dommages de prédation subis.

Pourtant, tandis que la population des ours a naturellement grandi, le retard à s'y adapter entraîne les plus grosses difficultés actuelles. Ainsi, selon la mission ours 2018, moins de la moitié des 18 estives du Couserans concernées par les prédatons, pratiquaient le regroupement en 2017 et avaient des chiens de protection. Les constatations ont pourtant déjà montré que les dommages causés par l'ours diminuent en fonction du degré de protection en place, ce qui montre l'efficacité des mesures de protection. Nous déplorons comme tout un chacun les dérochements du Mont Rouch en 2017 et celui d'Aston en juillet dernier, tout en constatant que dans ces deux cas, une part du troupeau était laissée de nuit dans un endroit dangereux, sans berger, ni chien, ni parc. Dans ces conditions, même sans ours et à plus forte raison avec la présence de celui-ci, de tels accidents paraissent inéluctables. Mais à chaque fois, tandis que la préfecture s'est empressée d'en imputer toute la responsabilité à l'ours avant même les résultats d'expertise, la presse a omis de décrire les conditions de garde du troupeau laissé sans surveillance.

Le CEA regrette aussi les prises de position politiques d'élus, ainsi que les pressions, parfois accompagnées de violences et de menaces, qui bloquent l'évolution du pastoralisme. Nous pensons que l'administration a tort de prôner surtout des mesures inefficaces et dangereuses et de ne parler pratiquement que d'indemnisations. C'est pourquoi aujourd'hui nous insistons sur l'urgence à réaliser les diagnostics de vulnérabilité des estives, à équiper chaque troupeau de la protection nécessaire et à augmenter le nombre de bergers formés.